

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, avec la permission du député, je vais d'abord répondre à sa dernière question en lui rappelant qu'après l'accident de Tchernobyl, et au cours des jours et des semaines qui ont suivi, des renseignements comme ceux dont il parle ont été dûment recueillis. Je ferai volontiers ce qu'il demande s'il trouve utile, pour la Chambre et le pays tout entier, qu'une mise à jour soit effectuée sur tout ce qui s'est fait depuis cet événement. Pour ce qui est des effets des radiations sur la faune au nord du soixantième parallèle, on ne m'a encore rien signalé. Je vérifierai. Quant aux autres régions touchées par ce sinistre, tout ce que je peux dire pour l'instant, c'est que les renseignements qui m'ont été communiqués démontrent que les Canadiens ne risquent rien. Je procéderai quand même à une nouvelle vérification.

LA CAPACITÉ DE SURVEILLER LA CONTAMINATION RADIOACTIVE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, il serait très utile que le ministre nous renseigne sur les informations les plus récentes recueillies sur la contamination radioactive au Canada. J'espère qu'il examinera le problème qui se pose au nord du soixantième parallèle. S'il veut se renseigner, il n'a qu'à consulter le télégramme du Canadien Pacifique.

On se pose de graves questions au sujet de la capacité du Canada de surveiller la contamination radioactive et sur la contamination radioactive elle-même depuis l'enquête que le député de Vancouver—Kingsway et moi avons menée dans tout le pays. Le ministre nous promettra-t-il qu'il fera une déclaration à la Chambre concernant notre capacité de surveiller la contamination radioactive et offrira-t-il aux députés l'occasion de poser des questions sur ce sujet très important?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, comme je l'ai dit dans ma première réponse, je suis prêt à communiquer cette information. Je laisserais évidemment au vice-premier ministre le soin de décider quelle serait la meilleure façon de discuter de cette question avec les partis à la Chambre. Je serai, cependant, aussi ouvert que possible.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE REMBOURSEMENT RÉTROACTIF DES PRÉRETRAITÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Les préretraités au Canada attendent la réponse en ce qui concerne le régime d'assurance-chômage à l'endroit des préretraités depuis près de 11 mois. Aujourd'hui, on sait que le rapport de la Commission Forget tel que l'ancien ministre et le ministre actuel demandaient...

Privilège—M^{me} Copps

si la Commission Forget recommande de rembourser rétroactivement, le gouvernement respecterait cet engagement et rembourserait. Le ministre a dit tantôt qu'à 15 heures, il donnerait la réponse. Il est 15 h 05. Les personnes âgées veulent savoir. Le ministre peut-il respecter sa parole de répondre à l'heure et de dire immédiatement aux milliers de personnes âgées qui attendent sa réponse que, oui, elles seront remboursées?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne comprends pas la question de mon collègue parce que, encore une fois, je me prépare à déposer le rapport. Je veux corriger une affirmation. Le député dit: «si la Commission Forget recommande telle chose, le gouvernement s'est engagé à le faire.» Pas du tout! Le gouvernement s'est engagé à demander avis à la Commission Forget. Nous avons une réponse aujourd'hui. Et ce que je dis à mon collègue, c'est: Je vais déposer dans deux ou trois minutes, selon la volonté de la Présidence, les choses qui sont ici. Je vais à ce moment-là donner des indications concernant la question que vous soulevez.

* * *

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. le Président: La présidence voudrait signaler à la Chambre que les députés de Burnaby (M. Robinson) et de Hamilton-Est (M^{me} Copps) l'ont avisée qu'ils entendaient soulever la question de privilège. Dans les deux cas, l'objet du grief est le même. La présidence se propose d'entendre les deux députés, l'un après l'autre. La députée d'Hamilton-Est a été la première à aviser la présidence, c'est donc elle qui prendra la parole en premier.

L'ÉTUDE EN COMITÉ DES NOMINATIONS EFFECTUÉES PAR DÉCRET—LA PRÉPARATION DES TÉMOINS À COMPARAÎTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, hier, le comité permanent des droits de la personne s'est réuni conformément à l'article 104 du Règlement, afin d'examiner les compétences de sept personnes nommées récemment au Tribunal des droits de la personne. Au cours de l'interrogatoire, on a appris alors qu'au moins trois témoins avaient assisté à une réunion secrète le jour même, dans le cabinet du premier ministre. Ils y avaient été invités par un membre du personnel du cabinet du premier ministre. Des représentants du cabinet du premier ministre (M. Mulroney) et du cabinet du ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) ainsi que le secrétaire parlementaire du ministre assistaient à cette réunion.

Les témoins présents à cette réunion ont informé le comité qu'on avait discuté alors des types de questions qui leur seraient posées lors de l'audience du comité et des qualités personnelles qu'ils devaient mettre en évidence dans leurs réponses. Un témoin a déclaré que les fonctionnaires avaient en leur possession des copies de leur curriculum vitae.